



« DIX ANS D'APPRENTISSAGE SUR LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES
RESSOURCES MARINES DANS LE SUD-OUEST DE MADAGASCAR »

CAS DE VELONDRIAKE

Par: RAKOTOVAO Guy Célestin (Blue Ventures)

1ere Conférence Régionale FISHERMAN du Sud-ouest de l'Océan Indien

Roche Rouge Mahajanga 10-11 septembre 2015



blue ventures
beyond conservation



GENENERALITE

VELONDRIAKE = VIVRE AVEC LA MER



LOCALISATION DE VELONDRIAKE

• **Région Sud-ouest de Madagascar**

• **District de Morombe**
A 150 km Nord de Toliara

• **Commune Rural de Befandefa**

• **7 Fokontany**
de 24 Villages (dont 6 ilots)

• **3 zones (*Vondrona*); Nord, Centrale et Soud**

• **~10 000 habitants**

CARACTERISTIQUE DE VELONDRIAKE

- Aire Marine Protégée Gerée localement
- CATEGORIE V de l'UICN: « Paysage marin harmonieux Protégé »
- Co-gestion de Blue Ventures & Association Velondriake



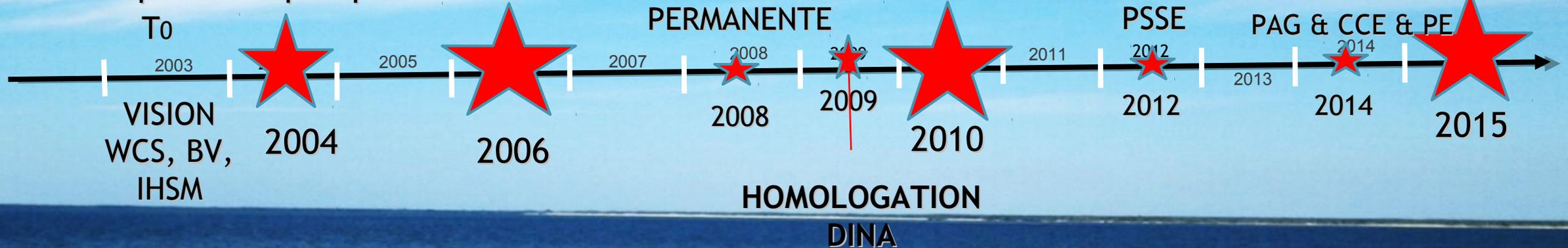
HISTORIQUE



1ere Fermeture locale
temporaire de la
pêcherie poulpes

DECRET DE
PROTECTION
TEMPORAIRE

DECRET DE
PROTECTION
DEFINITIVE



FONDEMENT DE L'AMP VELONDRIAKE

- ❑ Constats local et scientifique de la diminution, de qualité et quantité des ressources marines capturées (Etudes en 2003 par Blue Ventures, WCS, IHSM).
- ❑ Motivation de la communauté suite au succès de la première fermeture temporaire de pêches poulpes en 2004 à Andavadoake.



SUCCES DE VELONDRIAKE



RÉSERVES MARINES

• Réserve récifale temporaire

• 2004 (1site)

• 2015 (12sites)



RÉSERVES MARINES

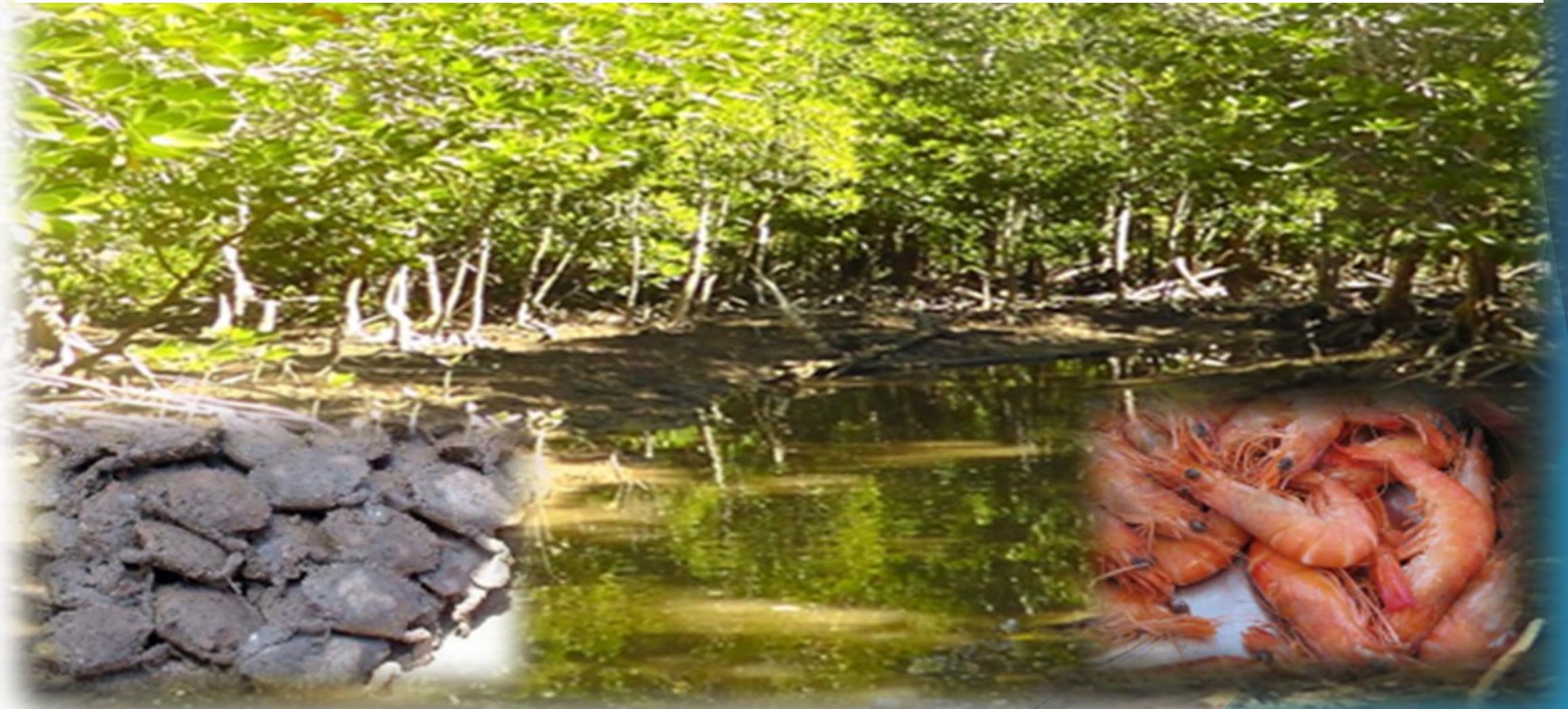
- Réserves récifales permanentes

2008 (1site)

2015 (5sites)



- Reserve permanente de Mangrove: 1site (2008)
- Reserve temporaire de mangrove: 2sites (2015)





Mise en application du Dina par les villageois

DINA = CONVENTION LOCALE

Extrait des minutes du Greffe de la Cour d'Appel de Toliara
de Première Instance de MOROMBE

COUR D'APPEL DE TOLIARA
TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE MOROMBE
JUGEMENT CIVIL SUR REQUETE
N° 64 - DU 12 DECEMBRE 2006
DOSSIER N° 53-RG/06
Requête du FIKAMBANANA "VELONDRIAKE" à Andavadoaka
représentée par S A M B A Roger
HOMOLOGATION DE DINA

A l'audience publique du Mardi douze décembre deux mil six tenue par le Tribunal de Première Instance de MOROMBE, statuant en matière civile, dans la salle ordinaire de ses audiences, sise au Palais de Justice de ladite ville où siégeait Monsieur RAKOTOARIVELO Alain Andriamampianina, Président du Tribunal
PRESIDENT
Assisté de Maître MANDINY Eugène, Greffier tenant la plume,
A été rendu le jugement suivant à la requête de Sieur S A M B A Roger, Président du Fikambanana VELONDRIAKE à Andavadoaka, C.R de Befandefa,
LE TRIBUNAL,
Vu la requête en date du 1er Décembre 2006 présentée par Sieur S A M B A Roger, représentant du Fikambanana VELONDRIAKE à Andavadoaka et les motifs y exposés ;
Vu les pièces produites à l'appui ;
Vu les réquisitions du Ministère Public ;
Et après en avoir délibéré conformément à la loi ;
Attendu par requête introductive d'instance en date du 1er Décembre 2006, Sieur S A M B A Roger, représentant du Fikambanana VELONDRIAKE à Andavadoaka C.R de Befandefa sollicite qu'il plaise au Tribunal de céans d'homologuer le " DINA " dudit Fikambanana ;

DF 4.000,00
enregistré à la Recette du Centre Fiscal de Morombe
le 08/04/09
N° 126 Vol
Reçu Directeur de l'Avant
BIEN-AMÉ Labatry Patrick

Homologation DINA (2009)

AQUACULTURE VILLAGEOISE (2012)
16VILLAGES/24

**Culture d'algue: Algoculture
(COPEFRITO)**



**Elevage de concombres de mer:
Holothuriculture (IOT)**

DEFIS DE VELONDRIAKE



TAUX ELEVE D'ANALPHABÉTISATION DES VILLAGEOIS ET DES COMITES DE GESTION



MANQUE D'ESPRIT D'APPROPRIATION DES COMMUNAUTÉS



TRANSGRESSION DU DINA



AGENTS DE PATROUILLE



SENNE DE PLAGE & FILET MOUSTIQUAIRE

ACCES LIMITES AU FINANCEMENT DURABLE



LECONS AQUISES

PROMOTION DE L'APPROCHE BOTTOM-UP

MISE EN PLACE D'UN FOND COMMUNAUTAIRE



RECOMMANDATIONS

RENFORCEMENT DU DINA AVEC LES AUTORITES COMPETENTES ET LES SERVICES TECHNIQUES

TRAVAIL ASSOCIATIF AVEC LE GOUVERNEMENT POUR ACCENTUER LE NIVEAU D'ALPHABETISATION DES PECHEURS



